

Réunion de Bureau

24 et 25 septembre à Sorèze (Tarn)

Présents : Bernard Lips, Bernard Tourte (présent le samedi matin, pouvoir transmis à Bernard Lips), Annick Menier, Claude Mouret, Laurent Galmiche, Delphine Molas, Claude Roche
Excusés : Henri Lavictoire (pouvoir à Laurent Galmiche) et Philippe Kernéis (pouvoir à Delphine Molas).

Fonctionnement et calendrier :	1
Siège fédéral	3
Communication	4
Justice, loi et règlements	5
Relations avec les autres fédérations, associations, groupement... ..	6
Gestion financière - Comptabilité.....	7
Divers.....	8

Fonctionnement et calendrier :

1. Compte-rendu de la réunion de Bureau des 3 et 4 juillet

Modifications apportées au précédent compte-rendu :

Point 4. Spelunca N°95

Claude Mouret propose un éditorial sur la réelle valeur des documents générés par les explorations spéléologiques.

Point 7. Spelunca mémoire « Spéléologie et Société»

Il comportera une cinquantaine d'articles.

L'estimation actuelle du volume est de 400 pages, soit un devis de 15.000 € pour 500 exemplaires (50% de plus que prévu au départ), ce qui est dû à la prolifération des auteurs.

Une demande de subvention de 7.500 € a été intégrée à la convention d'objectifs avec le Ministère. La réponse devrait arriver dans la quinzaine.

Point 8. Proposition C. Mouret et enquête Spelunca

Par ailleurs, Claude Mouret propose de réaliser ultérieurement un petit "atlas" avec environ une page par département afin de mieux connaître notre patrimoine spéléologique national.

Point 37. BRGM

Claude Mouret souhaite participer au groupe de travail, en raison de sa bonne connaissance du BRGM.

Point 44. FSUE

La principale décision est l'accueil des dix nouveaux pays membres de l'Union européenne à Athènes. La FSUE confirme sa volonté de mettre en place des commissions techniques.

2. Calendrier 2005

Le bureau proposera le calendrier de réunions ci-dessous lors de la prochaine réunion de CD :

- Réunion de bureau n°1 : 8 et 9 janvier (Paris)
- Réunion de CD n°1 : 19 et 20 mars (Lyon)
- Réunion de bureau n°2 : 30 avril - 1 mai (dans la région Limousin ?)
- Réunion de CD n°1bis : 14 mai (Narbonne)

- AGN : 15 mai (Narbonne)
- Réunion de CD n°2: 16 mai (Narbonne)
- Réunion de bureau n°3 : 25 et 26 juin (à valider par courriel)
- Réunion de bureau n°4 : 17 et 18 septembre (congrès régional Grands Causses ou Franche-Comté)
- Réunion de CD n°3 : 15 et 16 octobre

Ce calendrier sera transmis au CD et aux présidents de région pour savoir si certaines dates peuvent coïncider avec des manifestations existantes ou potentielles.

Le thème du prochain congrès FFS pourrait être : « *la protection des cavités sensibles* ». Cette suggestion sera faite au CD d'octobre 2004 ainsi qu'aux organisateurs.

Il est intéressant que les membres du CD qui assistent à des manifestations régionales ou nationales en informent le CD pour officialiser la représentation de la FFS auprès des organisateurs. La représentation respectera l'ordre suivant : membres du Bureau, membres du CD et présidents de commissions.

3. Fonds d'Aide aux Actions Locales (FAAL)

Suite à la consultation des membres du CD par courriel, Valérie Plichon a accepté de prendre en charge la gestion des dossiers FAAL à la suite de Patrick Peloux. Bernard Lips rédigera une lettre de mission. La nature des projets éligibles est précisée dans le Mémento du dirigeant. Nous recevons un nombre insuffisant de dossiers par rapport aux actions qui pourraient bénéficier du FAAL.

4. Commission Assurance

Il n'y a actuellement aucun candidat pour prendre la relève de Michel Decobert, le poste restera de fait vacant pour ce début d'Olympiade. Il est extrêmement important de trouver rapidement une personne motivée pour reprendre cette commission au rôle crucial.

5. Commission Professionnelle

Il est nécessaire de définir des missions précises à la commission Professionnelle. Sur proposition de Jean-Pierre Holvoet et de la commission Professionnelle, cette dernière assurera à l'avenir le suivi du dossier Brevet d'Etat. Il sera demandé à Jean-Pierre Holvoet, en charge de ce suivi, de continuer ce travail au sein de la commission Professionnelle en collaboration avec un groupe de travail qui comprendra l'EFS (José Mulot), le Bureau (Bernard Tourte) et la Direction Technique Nationale. Claude Roche fera parvenir aux membres de ce groupe les documents relatifs à la mise en place du BEES II.

Concernant le suivi du dossier Brevet d'Etat, Claude Roche fait savoir que la DTNest forcément complètement intégrée dans la conception et la mise en place de ce diplôme. Il regrette que lors de la dernière réunion d'harmonisation de Chalain, le représentant fédéral ait laissé entendre que la fédération ne se sentait pas pleinement impliquée dans les toutes dernières évolutions de ce dossier. Il précise que la DTN a pour mission d'apporter une aide et un soutien à la fédération sur ce domaine de compétence.

Le Bureau souhaite qu'à l'avenir le représentant de la FFS sur les jurys du BE soit nommé par le Bureau sur proposition des commissions Professionnelle et EFS.

La commission professionnelle devra rapidement proposer au CD un règlement intérieur.

Publications fédérales

6. Spelunca n°96 (éditorial, pages vie fédérale)

La date limite de réception des articles est fixée à la mi-octobre

Claude Mouret proposera un éditorial sur le thème de la grande valeur des résultats des spéléologues.

Un droit de réponse de Patrick Candela sera inséré après lecture par Michel Masson (suivi par Bernard Lips).

Les pages « Vie fédérale » seront composées de:

- AG à Narbonne (Delphine Molas)
- Appel à candidature pour commission disciplinaire (à vérifier dans RI)
- Appel à candidature pour AG 2006
- Appel à candidature pour Co Assurance, Co Financière et Comité directeur
- Présentation du congrès UIS à Athènes (Claude Mouret)
- Information sur la réunion UIS de septembre 2004

- Formulaire de bilan pour les JNS 2004 (Claude Roche)
- « In memoriam » Jacques Choppy (à voir avec Jacques Chabert ou Baudouin Lismonde)

7. Karstologia spécial grotte Chauvet

Le numéro de Karstologia spécial grotte Chauvet devrait être édité conjointement avec la Société Préhistorique Française (SPF). Il se peut que la SPF souhaite (comme nous) que son imprimeur fasse le travail. Cependant, les budgets d'un numéro de Karstologia et d'un bulletin de la SPF seront réunis pour la publication d'un numéro en co-édition, mais un seul des deux imprimeurs effectuera le travail. La convention qui lie Gap Editions à la FFS prévoit que "la FFS confie chaque année à Gap Editions la réalisation de deux numéros de Karstologia". Si la SPF accepte sans problème que le Spécial grotte Chauvet soit imprimé par Gap Editions, nous économiserons beaucoup de difficultés.

8. Spelunca Mémoire: « Spéléologie et Société» et enquête auprès des CSR et CDS

Claude Mouret présente l'état d'avancement de l'ouvrage, qui est bon, en regard des multiples difficultés rencontrées et résolues. Le travail accompli est déjà très important et l'accent est mis fortement sur la qualité de l'ouvrage, qui sera une vitrine fédérale.

L'enquête effectuée auprès des comités départementaux de spéléologie sur le nombre et la longueur totale des cavités a reçu à ce jour un retour de l'ordre de 30%. Cette action va être complétée par contact direct avec les CDS qui n'ont pas répondu. Toutefois, ceux-ci peuvent encore répondre par courriel.

La date de publication visée est la fin de l'année.

9. Lettre de l'Elu n°23

Elle comprendra :

- Editorial (Delphine Molas)
- CR de Bureau – septembre (Bureau)
- CR de CISN-CNOSF (Delphine Molas)
- Congrès femmes sport et démocratie (Annick Menier)
- Présentation du congrès UIS d'Athènes (Claude Mouret)
- CR réunion UIS (Claude Mouret)
- Appel de cotisation (Monique Rouchon)

Une synthèse d'un document du MJSVA sur les subvention FNDS (Laurent Galmiche) sera intégrée dans la prochaine lettre de l'élu

10. Appel de cotisation et Mémento du Dirigeant

L'appel à cotisations sera envoyé aux clubs pendant la première semaine d'octobre.

Il sera accompagné de la mise à jour du Mémento du dirigeant. La mise en page des chapitres 1 et 2 ainsi que des divers textes à modifier a été effectuée par Laurent Mangel. L'édition par l'imprimeur se fera dans la dernière semaine de septembre.

Le texte d'explication de la norme sur les Equipements de Protection Individuelle (EPI) sera publié dans le prochain Spelunca, mis en ligne sur le site Internet et intégré au Mémento du dirigeant l'année prochaine.

11. Actes de Brasilia

Claude Mouret a pu récupérer les actes de Brasilia à Paris. Il les a transmis à Bernard Lips pour dépôt au siège fédéral (dont un exemplaire à la bibliothèque fédérale) et envoi ultérieur aux destinataires français. Claude Mouret va adresser au siège la liste des destinataires.

Siège fédéral

12. Extension des locaux

Laurent Galmiche, Laurence Tanguille et Fabien Darne ont pu visiter des locaux à vendre ou à louer situés au 19 rue Marc-Antoine Petit. Ils sont mitoyens de ceux de la FFS, la rampe d'accès au sous-sol séparant notre bibliothèque de ces locaux.

Le rez-de-chaussée est composé de plusieurs pièces pour une surface totale de 62 m² (cloisons légères avec piliers porteurs). Le sous-sol, réputé non inondable forme une seule pièce de 65 m². Le prix de vente est de 175 k€ Le prix mensuel d'une location serait de 900 € auquel s'ajouterait 100 € de charges. Ces locaux sont plus chers que nos actuels locaux, leur principal intérêt est leur mitoyenneté.

Bernard Lips organisera une visite pendant le CD d'octobre.

Le produit de la vente des locaux de Paris a été placé en SICAV monétaires qui nous rapportent 2% par an.

Par comparaison, Jacques Orsola propose un garage de 20 m² situé à Villeurbanne à louer pour 225 euros par trimestre.

La principale question soulevée est l'utilisation d'un local supplémentaire : archives ou bibliothèque ? Une autre difficulté est que l'on ne connaît pas le volume exact de notre bibliothèque qui, de plus, est amenée à se développer en fonction des dons et legs que nous pouvons espérer recevoir (et dont certains sont déjà confirmés).

Bernard Lips fera une synthèse à destination du groupe de travail chargé du sous-sol.
Le point sera mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de CD.

13. Réparations ou achats à effectuer

Bernard Lips demandera aux salariés de signaler, au fur et à mesure des besoins, les réparations ou aménagements à effectuer au siège. L'achat d'un transpalette pour la librairie est envisagé.

Il est urgent, pour des raisons de sécurité, de fixer les étagères au mur dans le sous-sol. Bernard Lips sollicitera le CDS 69 pour faire ce travail.

14. Entretiens annuels avec les salariés

Bernard Lips organisera les entretiens annuels avec les salariés courant octobre. Les augmentations éventuelles seront effectives au 1^{er} janvier.

15. Sécurité informatique

Bernard Lips demandera aux salariés de la FFS la liste des codes d'accès informatiques aux réseaux Intranet et Internet, le président de la FFS étant le seul à détenir l'ensemble de ces codes.

16. Patrimoine fédéral

Les archives de Géo Marchand qui comprennent une partie de l'histoire de la FFS ont été récupérées par Philippe Bonnet (président du CDS 46) qui les a apportées à Sorèze. Ces archives doivent absolument rester dans l'état d'origine (classement, contenu, nature). Celui qui les analysera doit s'y engager par écrit. Il s'engage également à ne pas les transmettre à qui que ce soit. Damien Delanghe est intéressé pour faire cette première analyse qui se soldera notamment par un inventaire précis. Annick Menier a pris en charge ces archives à Sorèze pour les transmettre à Damien Delanghe à Bordeaux.

Michel Letrone propose d'animer un groupe de travail en vue d'effectuer un catalogue muséographique de la FFS. Ce travail d'inventaire comprendra la réalisation d'un cliché « numérique » de chaque pièce.

17. Archives fédérales

Céline Charbonnier, secrétaire fédérale, a été chargée par Bernard Lips de réfléchir à une procédure de gestion des archives. Actuellement, le courrier archivé représente une bonne vingtaine de boîtes d'archives par an. Un tri est nécessaire. L'archivage à long terme ne doit contenir que les courriers concernant spécifiquement notre fédération avec un classement chronologique. Les nombreuses revues, de même que certains documents ou circulaires d'autres instances (autres fédérations, CNOSF...) ne seront gardés que pendant une période qui reste à définir.

Dans un premier temps, Céline indiquera sur la feuille de courrier hebdomadaire (fichier Excel) si un courrier sera archivé ou non. Il sera demandé aux membres du bureau et du CD de vérifier le choix.

Communication

18. Envois aux clubs

Les services postaux imposent de recouvrir la première de couverture de Spelunca d'une feuille vierge. Le verso de ce support A4 peut servir à promouvoir des actions et diffuser des informations destinées à tous les abonnés (et donc à tous les clubs). Les structures intéressées doivent faire parvenir leur page ou demi-page mise en page

au secrétaire général. Pour le prochain numéro de Spelunca, Laurent Galmiche demandera à Laurent Mangel de réaliser un bon de commande pour Spelunca Librairie.
Info Jeunes est la seule publication fédérale régulière diffusée aux présidents de club. L'ajout d'un courrier de 20 grammes à cet envoi génère un surcoût de 125 euros à comparer aux 245 euros que coûte un envoi séparé.

19. Alias fédéraux et listes de diffusion

Le GTIF a mis en place de nombreux alias fédéraux sur des adresses de courriers ou de sites:

Les membres du CD et les présidents de commissions peuvent être personnellement contactés sur des alias de type prenom.nom@ffspeleo.fr
Ils peuvent être collectivement contactés sur la liste : cd@ffspeleo.fr

Les membres du Bureau peuvent être personnellement contactés sur des alias de type fonction@ffspeleo.fr
Ils peuvent être collectivement contactés sur la liste : bureau@ffspeleo.fr

Les contacts des régions peuvent être personnellement contactés sur des adresses de type csr-X@ffspeleo.fr où X est la lettre de la région fédérale.

Ils peuvent être collectivement contactés sur la liste : csr@ffspeleo.fr

Le GTIF peut également créer une liste de diffusion par région fédérale qui regroupe les personnes de cette région.

Des alias fédéraux sont disponibles pour les sites des clubs, CDS, CSR et commissions fédérales de type co.ffspeleo.fr (exemple: efs.ffspeleo.fr).

20. Sites internet

Il va falloir définir précisément ce que l'on souhaite avoir comme contenu du site Internet fédéral, pour voir ensuite quelles solutions techniques sont possibles. Nous demanderons au GTIF de proposer au CD un plan du site présentant le contenu des rubriques.

21. Logiciel de gestion des adhérents

Eric Lefebvre gère les relations avec la société Raysoft : les récents développements sont la mise en compatibilité avec le logiciel Netscape, la mise en place d'un accès en lecture seule pour certains responsables fédéraux et la gestion des brevetés (EFS et EFC) et du calendrier des stages. La correction des problèmes ("bugs") se poursuit.

22. CNIL

Delphine Molas et les salariés fédéraux vont effectuer les déclarations nécessaires auprès de cet organisme.

23. Press-book des JNS

Yves Pratter a scanné les coupures de presse 2003, le press-book 2002 et une partie des coupures 2002 et les a mis en ligne.

Concernant les articles qui vont paraître cette année, il propose la rédaction d'un "cahier des charges" simple et court à destination des organisateurs, pour faciliter le travail :

- indiquer obligatoirement : titre du journal, date de parution
- fournir au choix une version: électronique ou papier (original).
 - électronique : scan (formats, résolution...) envoyer le tout à jns@ffspeleo.fr. Les scans seront convertis au format pdf, et si possible, ressaisis (ou achetés) en version texte.
 - papier : découper l'article, puis le coller sur des pages A4 ou A3 simple face. Mettre le tout dans une enveloppe adaptée pour ne pas les plier. Toutes les feuilles seront numérisées à l'aide du copieur numérique fédéral
- le tout sera mis en ligne (au fur et à mesure) dans la revue de presse : <http://presse.ffspeleo.fr>

24. Convention avec M. Darolles

M. Darolles a accepté pour solde de tout compte des années 2000 à 2003 la somme de 2.660 euros. Il a envoyé une facture correspondante à la fédération ainsi que la facture des 6 premiers mois de 2004. Ces factures ont été honorées.

La convention antérieurement signée entre M. Darolles et la FFS était trop floue et, sur certains points, difficile à appliquer.

Une nouvelle convention a donc été proposée à M. Darolles au mois de juillet.

M. Darolles l'avait acceptée dans les grandes lignes mais souhaitait en faire une lecture plus détaillée pour éventuellement proposer quelques modifications de détail.

Une lettre lui sera envoyée à avant fin septembre afin de dénoncer l'ancienne convention au 31/12/2004 et lui en proposer une nouvelle. M. Darolles pourra alors proposer ses modifications jusqu'à mi-octobre. Ce texte sera validé par le prochain Comité Directeur.

25. Trou de l'Aygue

M. Darolles a remis au CDS de la Drôme le deuxième mémoire en réplique concernant le contentieux du Trou de l'Aygue.

26. Article 54

La loi de modernisation de la sécurité civile votée en juillet à l'Assemblée Nationale n'a pas abrogé cet article.

En vue de connaître et de faire connaître précisément la situation, la FFS va lister les communes qui ont délibéré pour appliquer l'article 54 aux activités spéléologiques ou en canyon. Nous allons rassembler les arrêtés municipaux des quelques communes qui n'ont délibéré en ce sens que pour nos activités.

Cet inventaire permettra d'informer les spéléologues et nos partenaires institutionnels

Ces informations seront demandées via :

-->la lettre de l' élu

-->la liste internet des CSR et la réunion des présidents de région

-->la liste spéléo INRIA

27. Convention avec le CREPS de Chalain

Le Bureau est favorable à la signature de cette convention avec quelques modifications (mise à disposition d'un lieu de stockage du matériel de l'EFS, précisions sur les conditions financières faites aux actions de la FFS).

28. Candidatures des présidents de commissions

Deux candidatures sont arrivées avec retard :

- Commission Documentation : Yves Pratter
- Commission professionnelle : Pierre Rias

En l'absence d'autres candidats sur ces deux postes, le Bureau proposera au CD de valider ces candidatures.

Aucune candidature n'a été envoyée pour la commission Assurance.

Nous n'avons reçu qu'une seule candidature pour les postes des autres commissions.

Relations avec les autres fédérations, associations, groupement...

29. Arrêté concernant la plongée aux mélanges

La FFS n'a été ni consultée, ni informée de la publication d'un arrêté concernant des qualifications requises pour la plongée aux mélanges en milieu souterrain. Un rendez-vous a été conclu avec le MJSVA auquel se rendront une ou deux personnes de l'EFPS et Claude Roche afin de faire connaître la spécificité de la plongée souterraine. A l'issue de cette rencontre, le président de la FFS en collaboration avec l'EFPS écrira au MJSVA afin de solliciter une modification de l'arrêté.

30. ANECAT

La FFS a reçu une invitation pour participer le vendredi 8 octobre à l'assemblée générale de l'Anecat qui se tient à l'aven d'Orgnac . Elle y sera représentée par Christophe Tscherter.

31. Gendarmerie Nationale

Le président de la FFS et les commissions EFS et SSF ont reçu une invitation pour participer à une présentation de l'activité des gendarmes spéléologues dans le cadre de la police judiciaire le mardi 19 octobre. La FFS sera représentée par Bernard Lips, Christian Dodelin et Emmanuel Cazot.

32. BRGM

La FFS prendra rendez-vous avec le MEDD pour discuter d'une convention tripartite (BRGM, MEDD et FFS).

Gestion financière - Comptabilité

33. Indicateurs financiers

Georges Mercier est prêt à mettre en place des indicateurs financiers. Bernard Lips lui a transmis le travail effectué en 1999 et 2000.

Laurent Galmiche, Eric Lefebvre et Bernard Lips définiront précisément chaque indicateur en vue de déterminer les valeurs sur la dernière décennie.

Le but est de publier les évolutions des indicateurs financiers dans le prochain numéro du Descendeur.

34. Révision de la comptabilité analytique

Les grands principes sont les suivants :

1. Pas de modification des comptes tels qu'ils sont définis actuellement, pas de changement dans la présentation faite dans le Descendeur et pour l'AG.
2. Création de sous-comptes permettant d'extraire plus facilement les données dont le bureau et les commissions ont besoin :
 - un sous-compte créé pour chaque stage, chaque expédition et chaque accord bi-gouvernemental (le numéro de l'action étant ajouté au bout du numéro de compte analytique actuel). Cette modification simple implique la création de numéro d'agrément par le SSF pour les stages qu'il organise et que les trésoriers des commissions aient connaissance des numéros d'agrément.
 - des sous-comptes spécifiques en fonction des besoins (exemple : label EFS, opération radon pour la commission médicale...).

35. Spelunca librairie

L'édition des Spelunca Mémoires sera imputée au budget de la commission Publication. A l'issue de la première année, le stock sera racheté à prix coûtant par Spelunca Librairie.

Les distributions gratuites de numéros de Spelunca et d'autres publications doivent être comptabilisées sur une ligne spécifique « promotion ».

La mise en place d'un logiciel de gestion commerciale va permettre une gestion précise des stocks et l'achat d'un ordinateur portable pour cette commission permettra de gérer les achats, les commandes et le stock.

36. Remboursement anticipé de l'emprunt pour les locaux du siège,

Laurent Galmiche a demandé un chiffrage du remboursement anticipé de cet emprunt. On peut également envisager une renégociation de l'emprunt. Actuellement, le capital à rembourser est de 50.000 euros au taux de 6.2 %.

37. Remboursement GE région T

Le grand électeur de la région T était présent à l'AGN et le remboursement forfaitaire de ses frais de déplacement a été fait au CSR T alors que ce CSR n'existe pas. Le grand électeur demande que le remboursement soit fait au CDS 60.

En l'absence de CSR et puisqu'il n'y a qu'un CDS dans la région, sa demande est acceptée.

Divers

38. Délégation fédérale au congrès d'Athènes

Lors du Comité directeur d'octobre, Claude Mouret présentera avec la CREI une proposition de composition et de mission de la délégation officielle au congrès de l'UIS à Athènes. Cette proposition devra être validée au plus tard au CD de mars.

39. Assises de la spéléologie

L'objectif de ces Assises est de définir des axes de développement de la FFS et/ou de la spéléologie. On attend que le groupe de travail fasse des propositions au CD d'octobre issues de la synthèse des débats.

40. Réunion des présidents de région

La prochaine réunion des présidents de région se tiendra les 26 et 27 novembre à L'Isle en Rigault (Meuse). Afin d'accroître le rôle des régions, il est nécessaire de leur définir certaines missions. Ainsi, la fédération a besoin d'informations en provenance des régions et des CDS. A cette fin, le Bureau les sollicite pour tenir à jour en vue d'une parution dans le Descendeur :

- la liste des publications de l'année
- la liste des découvertes spéléologiques de l'année
- la liste des médaillés Jeunesse et Sports.
- la liste des arrêtés municipaux d'application de l'article 54

De même, le Bureau demande aux présidents de région de proposer le lieu de la prochaine AGN 2006 de la FFS.

41. CDESI

Le décret d'application permettant la mise en oeuvre des CDESI n'est jamais paru et l'impasse législative actuelle ne permet pas d'espérer un déblocage rapide.

Dans ce contexte, le MJSVA reprend l'initiative avec la mise en place d'une concertation tripartite (administrations, collectivités locales, usagers) dans l'objectif d'aboutir à une sorte de guide méthodologique de « bonne conduite ». Eric Journaux, représentant le MJSVA à Sorèze nous a demandé de nommer un représentant de la FFS pour apporter nos contributions pour le monde souterrain. Après concertation, la FFS proposera un nom.

42. Mallette pédagogique du CDS 01

Le CDS 01 a conçu une mallette pédagogique comprenant une cassette VHS. Il demande à la FFS le droit d'y inclure le film « Un autre monde » réalisé par Luc-Henri Fage pour la FFS. Cette autorisation est accordée au CDS 01. En contre-partie, la FFS demande qu'une cinquantaine de mallettes soient mises à sa disposition.